

CLARIFICATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DU BPJEPS ACTIVITES DU VELO

La parution de l'arrêté du 21 janvier 2025 de création du BPJEPS spécialité Educateur sportif, mention Activités du vélo conduit la Fédération Française de Cyclisme à clarifier les conditions d'exercice des titulaires de ce diplôme professionnel.

L'annexe II-1 du code du sport fixe les conditions d'exercice du BPJEPS Activités du vélo :

« Conduite de séances et de cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités du vélo à l'exclusion de :

- **De la descente et de l'enduro ;**
- **Du BMX freestyle sur Bike park de niveau national sur module de plus de 1.5 mètres ;**
- **Du BMX racing sur butte de départ de plus de 5 mètres ou sur les sections professionnelles. »**

L'objet de ce document établi par les fédérations délégataires est de préciser le niveau sportif relevant du domaine de l'apprentissage des activités du vélo en lien avec les référentiels de compétences définis dans l'annexe 1 de l'arrêté de création du diplôme.

Il précise pour les disciplines du VTT, du BMX, de la Route et de la Piste, les limites techniques auxquelles se rattachent la notion d'apprentissage des habiletés du vélo. Les documents de référence sont :

- Le mémento FFC pour les disciplines du VTT, de la Route et de la Piste ;
- Le tableau synoptique des habiletés pour le BMX

Pour l'ensemble des activités citées ci-dessus, le niveau d'apprentissage correspond à la classe II des niveaux techniques prédéfinis par la Fédération Française de Cyclisme. Il est défini comme l'initiation et l'acquisition des habiletés de base de l'activité à savoir la propulsion avec le vélo propre à la discipline, la maîtrise de ce vélo, de sa vitesse et de ses trajectoires.

Il correspond à l'encadrement de compétitions de niveau départemental et régional des jeunes catégories d'âge. Les catégories d'âge de référence mentionnées dans les tableaux ci-dessous sont données à titre indicatif pour chacune des disciplines, mais c'est bien le niveau II de la classe d'apprentissage qui fait référence. Par exemple un adulte débutant sera en dessous de la classe II et peut être encadré par un BP JEPS Activités du Vélo, alors qu'un jeune compétiteur U9 de VTT peut avoir un niveau supérieur à la classe II et ne pas rentrer dans les conditions d'encadrement du BP. Naturellement les niveaux d'habileté technique en référence aux niveaux de compétition sont très variables d'une discipline à l'autre.

Concernant le VTT :

Niveau de compétition de référence	Encadrement des Compétitions école de vélo, type TDJV et TRJV. A titre indicatif la Classe II en VTT correspond au niveau moyen de compétition de niveau départemental ou régional pour les catégories U7 et U9
Objectif éducatif	Se déplacer sur la voie publique à vélo Dissocier le freinage avant et le freinage arrière Maîtrise des déplacements lents et de sa mobilité sur le vélo Dissociation pilote-vélo Incliner le vélo dans une courbe Enrouler une bosse et initiation à la phase aérienne Maîtrise de l'allègement pour franchir un obstacle Maîtrise du passage de vitesse
Niveau technique d'apprentissage relatif à l'apprentissage des déséquilibres	Progresser en utilisant le pédalé-freiné Rouler droit dans un couloir surélevé Lever la roue arrière en utilisant le frein avant
Niveau technique d'apprentissage relatif à l'apprentissage des franchissements d'obstacles	Lever la roue avant sans pédaler
Niveau technique d'apprentissage relatif à l'apprentissage des virages	Prendre un virage relevé les manivelles à pédales à l'horizontale
Niveau technique relatif à l'initiation aux sauts	Amortir une bosser Sauter en restant équilibré sur step-up ou table

Concernant la Route :

Niveau de compétition de référence	Découverte de l'ensemble des formats de compétitions en école de vélo de niveau départemental et régional. A titre indicatif , la Classe II en Route correspond au niveau moyen de compétition correspondant à la catégorie U13 maximal.
Objectifs éducatifs	Découverte des bases de l'activité Route Se déplacer sur la voie publique à vélo
Objectifs de développement athlétique	Développement de la coordination générale
Niveau technique d'apprentissage relatif aux habiletés techniques et tactiques	Être capable de pédaler en danseuse Être capable d'utiliser des pédales automatiques Anticiper les changements de vitesses

	Être capable de dissocier freinage avant et arrière Maîtriser les positions de sprinter et d'attaquant Découvrir le rouler en groupe, proches les uns des autres Être capable de lever la roue avant
--	--

Concernant le BMX :

Niveau de compétition de référence	Découverte de compétition de niveau départemental A titre indicatif la Classe II en BMX correspond au niveau moyen de compétition de niveau départemental pour les catégories U7 et U9
Objectifs éducatifs	Acquérir une autonomie suffisante pour se déplacer seul ou en groupe sur une piste de BMX Être à l'aise et en sécurité debout sur son BMX en roulant sur la piste Être à l'aise dans l'alternance de pédalage et de roue libre sur une piste de BMX Manipuler à l'arrêt son BMX facilement. Diriger avec aisance son BMX sur le plat.
Niveau technique relatif à l'apprentissage des équilibres	Lâcher deux appuis assis/debout Savoir faire de la trottinette Maîtriser la position debout sans pédalage Rouler lentement dans un couloir Tenir en équilibre assis sur la grille de départ Réaliser un départ avec la grille un pied au sol
Niveau technique relatif à l'apprentissage du freinage	Rouler avec un ou deux doigts sur le levier de frein. Adapter son freinage à sa vitesse pour ne pas déraiser
Niveau technique relatif à l'apprentissage des sauts	Réaliser un saut de tremplin sur le plat en intégrant les phases d'impulsion, d'extension et de réception
Niveau technique relatif à l'apprentissage des manœuvres	Réaliser une ligne droite sans pédaler Réaliser un tour de piste sans décoller les roues Lever la roue avant au sommet d'une bosse
Niveau technique relatif à l'apprentissage tactique	Réaliser un tour de piste à 4 pilotes

Concernant la Piste :

Niveau de compétition de référence	Découverte de la compétition de niveau départemental et de niveau régional A titre indicatif la Classe II en cyclisme sur Piste correspond au niveau moyen de compétition de niveau départemental et régional pour les catégories U7 et U9
Objectifs éducatifs	Evoluer en autonomie et en sécurité sur un vélo de piste et sur un vélodrome : rouler en piste Se familiariser avec le vélo de piste (pignon fixe) Savoir monter et descendre en piste en assurant sa sécurité et celle des autres Savoir s'arrêter avec un vélo de piste
Niveau technique relatif à la pratique individuelle	Être capable de se mettre en danseuse et varier sa vitesse Être capable d'adopter une fréquence de pédalage élevée Être capable de passer de l'arrêt au mouvement Être capable de monter à la balustrade
Niveau technique relatif à la pratique en peloton	Savoir rouler en file dans un groupe à allure régulée Savoir se placer en fonction du compte tours Savoir rouler lentement pour prendre des informations
Niveau technique relatif à l'apprentissage des fondamentaux	Le départ arrêté Le relai Se lancer Rouler dans un peloton Savoir frotter Savoir sprinter en groupe
Niveau de de développement des qualités physiques	Découvrir la notion d'effort Développer 2 types d'efforts en aérobie et anaérobie Développer la coordination générale